

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETARE : Mme Charlotte FERNANDEZ

Date de la convocation : 10 juillet 2020	Présents : 25	Ayant donné procuration : 4	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
	Mme Marie-Dominique RAMEAU	Mme Françoise MARTINEZ	1
	M. Joris MAYOR – PLANTE	Mme Charlotte FERNANDEZ	1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
Mme Joëlle BERNABEU			1
M. Lionel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
Mme Béatrice RENAULT			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
M. Philippe BRET			1
Mme Nathalie RATA			1
	M. Christophe CAMPA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
	M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST	Mme Cécile LAURENT	1
25	4	4	29

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

Après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mme BIÉMOURET, M. BRET, Mme RATA, M. CAMPA, Mme GIRAUD, Mme LAURENT, M. BAUDOUIN, Mme BROSSARD, M. AUPRÊTRE DE LAGENEST)

Article 1 : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonctions à 104 771.16 euros annuels, dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale susceptible d'être allouée aux titulaires de mandats locaux (107 814.36 euros annuels).

Article 2 : Conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et suivants code général des collectivités territoriales les indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice 1027, selon le barème suivant :

	Indemnité de fonctions
Maire	55 % IB 1027
1^{er} adjoint	21,06 % IB 1027
2^{ème} adjoint	21,06 % IB 1027
3^{ème} adjoint	21,06 % IB 1027
4^{ème} adjoint	21,06 % IB 1027
5^{ème} adjoint	21,06 % IB 1027
6^{ème} adjoint	21,06 % IB 1027
1^{er} Conseiller délégué	16,84% IB 1027
2^{ème} Conseiller délégué	6,57% IB 1027
3^{ème} Conseiller délégué	6,57% IB 1027
4^{ème} Conseiller délégué	6,57% IB 1027
5^{ème} conseiller délégué	6,57% IB 1027

Article 3 : Tient compte de la majoration de 25 % applicable à notre commune conformément aux articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT pour les **indemnités des conseillers municipaux délégués** ;

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal ;

Article 5 : Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

3° De procéder, **dans les limites fixées par le conseil municipal**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **dont le montant global est inférieur à 214 000 euros** ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges **dans la limite de 5 000 euros** ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de recours pour excès de pouvoir intenté contre un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil Municipal pour la défense et en attaque pour tout référé devant tout juge (référé conservatoire, référé instruction, référé précontractuel, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics, (...)) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 100 000 euros** ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant autorisé par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention de la première adjointe ou du deuxième adjoint agissant par délégation du maire.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation et les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités fixées par le règlement de formation concernant la formation des élus
FIXE les orientations de formation des élus d'après des thèmes à privilégier, savoir les fondamentaux de l'action publique, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

DECIDE que les frais de formation sont déterminés, comme suit : les frais de déplacement et de séjour dans les conditions définies par la réglementation, les frais d'enseignement (dans la limite de 200 euros par an et par élu), la compensation de la perte éventuelle de revenu justifiée par les élus dans le cadre du congé de formation dont ils ont bénéficié dans les conditions définies par la réglementation

DECIDE que les frais de formation des membres du Conseil Municipal sont inscrits annuellement au budget communal chapitre 65 –article 6535 dans la limite de 1000 € annuels.

COMMISSIONS MUNICIPALES : ATTRIBUTIONS ET COMPOSITIONS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de la création de 7 commissions municipales

DÉTERMINE les attributions comme suit :

- Commission affaires générales, cadre de vie et jumelages
- Commission projets, travaux, urbanisme et voirie
- Commission affaires sociales, solidarité et éducation
- Commission relations économiques et animations
- Commission vie associative, culture, sport et jeunesse
- Commission agriculture, développement durable et tourisme
- Commission finances, affaires juridiques et sécurité

FIXE leur composition ainsi : le Maire, Président + 5 conseillers municipaux – 3 de la majorité et 1 pour chaque groupe d'opposition –

COMMISSION AFFAIRES GENERALES, CADRE DE VIE ET JUMELAGES

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de Mme Françoise MARTINEZ, Mme Joëlle BERNABEU, Mme Isabelle DUFAU, M. Christophe CAMPA, M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST a pris effet immédiatement au sein de la Commission affaires générales, cadre de vie et jumelages

COMMISSION PROJETS, TRAVAUX, URBANISME ET VOIRIE

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de M. Gilles MOUROT, M. Maxime CASTELNAU, Mme Karine AUGUSTE – MERCADIER, M. Philippe BRET, Mme Frédérique BROSSARD a pris effet immédiatement au sein de la Commission projets, travaux, urbanisme et voirie.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ET EDUCATION

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de Mme Hélène DELPECH, Mme Khadidja TALHAOUI, M. Richard TANCOGNE, Mme Claudine GIRAUD, Mme Cécile LAURENT a pris effet immédiatement au sein de la Commission affaires sociales, solidarité et éducation

COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES ET ANIMATIONS

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de M. Lionel PITTON, M. Joris MAYOR – PLANTÉ, Mme Aline PEROTTO, Mme Gisèle BIÉMOURET, Mme Frédérique BROSSARD a pris effet immédiatement au sein de la Commission relations économiques et animations

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE CULTURE SPORT ET JEUNESSE

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de Mme Charlotte FERNANDEZ, M. Lionnel BEYRIES, M. Maxime CASTELNAU, M. Christophe CAMPA, M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST a pris effet immédiatement au sein de la Commission vie associative, culture, sport et jeunesse

COMMISSION AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISME

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de M. Patrick GIACOSA, Mme Béatrice RENAULT, M. Benoît DAUGA, Mme Nathalie RATA, M. Benoît AUPRÊTRE DE LAGENEST a pris effet immédiatement au sein de la Commission agriculture, développement durable et tourisme

COMMISSION FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECURITE

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la liste présentée

La nomination de M. Jean-Paul BEYRIE, Mme Marie – Dominique RAMEAU, Mme Joëlle BERNABEU, Mme Nathalie RATA, M. Alexandre BAUDOUIN a pris effet immédiatement au sein de la Commission finances, affaires juridiques et sécurité

INSTAURATION D'UNE CONFERENCE DES PRESIDENTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ATE de l'instauration d'une Conférence des Présidents de groupe
PREND ACTE de la composition suivante de la Conférences des Présidents : Mme Françoise MARTINEZ, Mme Gisèle BIÉMOURET, Mme Cécile LAURENT

CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la création d'une commission d'appel d'offres
PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

- **Membres titulaires** : M. Jean-Paul BEYRIE, M. Gilles MOUROT, M. Maxime CASTELNAU, Mme Nathalie RATA, M. Alexandre BAUDOUIN
- **Membres suppléants** : Mme Françoise MARTINEZ, M. Patrick GIACOSA, Mme Joëlle BERNABEU, M. Philippe BRET, Mme Frédérique BROSSARD

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS ET ELECTION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la création d'une commission consultative des achats

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la liste de 32 contribuables indiqués dans le tableau ci-dessous, parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux choisira les seize commissaires qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'une commission communale pour l'accessibilité
FIXE sa composition comme suit :

- **représentants de la commune** : Mme Françoise MARTINEZ, Mme Héléne DELPECH, M. Maxime CASTELNAU, Mme Claudine GIRAUD, Mme Cécile LAURENT
- **associations représentant les personnes handicapées** : 1 représentant d'association représentant le handicap physique ; le handicap sensoriel ; le handicap cognitif ; le handicap mental/psychique
- **représentants des services de l'Etat** : 2 représentants de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- **représentant du Conseil Départemental** : 1 représentant du SLA de Valence sur Baïse
- **représentant des usagers de la ville** : 1 représentant de chaque comité de quartier
- **représentant des acteurs économiques** : 1 représentant de l'Association Commerciale Condomoise
- **représentant des personnes âgées** : 1 représentant du Club des 4 Saisons

FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le nombre d'administrateurs devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Condom à 10, soit 5 membres élus et 5 membres nommés.

ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des délégués suivants pour la composition du conseil d'administration du CCAS :

- Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire, Membre de droit ;
- Madame Héléne DELPECH ;
- Madame Khadidja TALHAOUI ;
- Monsieur Richard TANCOGNE ;
- Madame Claudine GIRAUD ;
- Madame Cécile LAURENT

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVU VAL DE BAISE GARONNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour la composition du SIVU VAL DE BAÏSE GARONNE

- Membres titulaires : Mme Hélène DELPECH, Mme Karine AUGUSTE – MERCADIER
- Membres suppléants : Mme Isabelle DUFAU, Mme Aline PEROTTO

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU GERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour le SDEG du GERS :

- Monsieur Jean-Paul BEYRIE ;
- Monsieur Patrick GIACOSA.

ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP DE CONDOM - CAUSSENS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la désignation des délégués suivants pour le SIAEP de Condom – Caussens :

- Monsieur Benoît DAUGA ;
- Monsieur Patrick GIACOSA ;
- Madame Karine AUGUSTE – MERCADIER ;
- Monsieur Jean-Paul BEYRIE ;
- Madame Aline PEROTTO ;
- Monsieur Jean-François ROUSSE
- Monsieur Philippe BRET ;
- Monsieur Alexandre BAUDOUIN

ELECTION DES REPRESENTANTS AU LYCEE BOSSUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration du Lycée Bossuet :

- Madame Charlotte FERNANDEZ ;
- Monsieur Maxime CASTELNAU ;
- Madame Marie – Dominique RAMEAU

ELECTION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE SAINT EXUPERY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la désignation de représentants de la Commune au conseil d'administration du Collège Saint Exupéry

- Madame Hélène DELPECH ;
- Madame Françoise MARTINEZ.

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE LA FONTAINE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'école, de l'école maternelle La Fontaine

- Madame Hélène DELPECH

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PUBLIQUE ELEMENTAIRE PIERRE MENDES FRANCE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'école, de l'école élémentaire Pierre Mendès France

- Madame Hélène DELPECH

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE JACQUES PREVERT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'école, de l'école maternelle Jacques Prévert

- Madame Françoise MARTINEZ

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PUBLIQUE ELEMENTAIRE JULES FERRY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune au conseil d'école, de l'école élémentaire Jules Ferry

- Monsieur Gilles MOUROT

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune auprès de l'école Saint Joseph

- Monsieur Patrick GIACOSA

ELECTION DU REPRESENTANT POUR L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE PIETAT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un représentant de la Commune auprès de l'école Notre Dame de Piétât

- Monsieur Patrick GIACOSA

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de trois délégués du conseil municipal délégué du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers :

- Monsieur Richard TANCOGNE ;
- Monsieur Jean-Paul BEYRIE ;
- Madame Joëlle BERNABEU

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation des délégués suivants pour le comité technique

- Membres Titulaires : Mme Françoise MARTINEZ, Mme Hélène DELPECH, M. Jean-Paul BEYRIE, Mme Gisèle BIÉMOURET, Mme Cécile LAURENT ;
- Membres Suppléants : Mme Karine AUGUSTE – MERCADIER, Mme Marie – Dominique RAMEAU, Mme Béatrice RENAULT, M. Philippe BRET, Mme Frédérique BROSSARD

ELECTION DU CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Jean – Paul BEYRIE en qualité de conseiller chargé des questions de défense

ELECTION DU CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE TEMPETE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Jean – Paul BEYRIE en qualité de conseiller tempête

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de deux délégués du conseil municipal au sein de l'école de musique :

- Madame Charlotte FERNANDEZ ;
- Monsieur Lionnel BEYRIES

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE COMMUNE / COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de cinq conseillers du conseil municipal au sein de la commission mixte paritaire des commerçants non sédentaires.:

- Monsieur Lionel PITTON ;
- Monsieur Aline PEROTTO ;
- Monsieur Patrick GIACOSA ;
- Monsieur Christophe CAMPA
- Madame Cécile LAURENT

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DES ARTS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de deux conseillers du conseil municipal au sein de de l'association départementale pour le développement des arts :

- Membre titulaire : Madame Charlotte FERNANDEZ
- Membre suppléant : Monsieur Christophe CAMPA

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION, AMELIORATION, CONSERVATION, TRANSFORMATION DE L'HABITATION (PACT)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un conseiller du conseil municipal au sein de l'association pour la protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat :

- Madame Hélène DELPECH

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU PROGRAMME EAU ET BIODIVERSITE DU PAYS D'ARMAGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un conseiller du conseil municipal au sein du programme eau et biodiversité du Pays d'Armagnac

- Monsieur Patrick GIACOSA

ELECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DE COOPERATION INTERREGIONALES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation d'un conseiller du conseil municipal au sein de l'association de coopération interrégionales Chemins de Saint Jacques de Compostelle

- Monsieur Patrick GIACOSA

ELECTION DES REPRESENTANTS AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE Monsieur Jean-François ROUSSE en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la Mairie de CONDOM, et Monsieur Jean – Paul BEYRIE, en sa qualité de Conseiller Municipal délégué en tant que représentant suppléant de la Mairie de CONDOM, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale

AUTORISE le représentant titulaire de la Mairie de CONDOM ainsi désigné à accepter tout autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune le CCAS de Condom pour les achats de petites fournitures

DÉSIGNE Madame Cécile LAURENT en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune entre la commune et le CCAS de Condom pour les achats de petites fournitures

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE Monsieur Benoît DAUGA en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune et SIAEP de Condom – Caussens pour l'étude d'une unité de production d'eau potable.

DÉSIGNE Monsieur Alexandre BAUDOUIN en qualité de suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune et SIAEP de Condom – Caussens pour l'étude d'une unité de production d'eau potable.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté des Communes de la Ténarèze, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour la souscription des contrats d'assurance.

DÉSIGNE Madame Frédérique BROSSARD en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté des Communes de la Ténarèze, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour la souscription des contrats d'assurance.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jean-Paul BEYRIE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour la fourniture, la mise en œuvre le support et la maintenance de solutions opérateur et de solutions techniques.

DÉSIGNE Madame Claudine GIRAUD en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour la fourniture, la mise en œuvre le support et la maintenance de solutions opérateur et de solutions techniques.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jean-Paul BEYRIE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour le renouvellement du parc photocopieurs multifonctions.

DÉSIGNE Madame Claudine GIRAUD en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze pour le renouvellement du parc photocopieurs multifonctions.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Maxime CASTELNAU en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation.

DÉSIGNE Monsieur Philippe BRET en qualité de suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour le marché de restauration collective

DÉSIGNE Madame Cécile LAURENT en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour le marché de restauration collective.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CIAS DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Maxime CASTELNAU en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour la fourniture et l'acheminement en gaz naturel

DÉSIGNE Madame Nathalie RATA en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de Condom, et le CIAS de la Ténarèze, pour la fourniture et l'acheminement en gaz naturel

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CONDOM, BEUCAIRE, CAUSSENS, ROQUEPINE, LARROQUE SAINT SERNIN, MANSECOMME, LAGARDERE, LE CCAS DE CONDOM, LE CIAS DE LA TENAREZE, LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Maxime CASTELNAU en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre les communes de Condom, de Beaucaire, de

Caussens, de Roquepine, de Larroque Saint-Sernin, de Mansencôme, de Lagardère, le CCAS de Condom, le CIAS de la Ténarèze, la Communauté des Communes de la Ténarèze et le SIAEP de Condom-Caussens pour l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement en électricité.

DÉSIGNE Madame Nathalie RATA en qualité de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre les communes de Condom, de Beaucaire, de Caussens, de Roquepine, de Larroque Saint-Sernin, de Mansencôme, de Lagardère, le CCAS de Condom, le CIAS de la Ténarèze, la Communauté des Communes de la Ténarèze et le SIAEP de Condom-Caussens pour l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement en électricité.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE Monsieur Jean-François ROUSSE en qualité de représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la Commune et le SIAEP de Caussens pour les travaux d'aménagement des espaces publics des Allées de Gaulle.

DÉSIGNE Monsieur Alexandre BAUDOIN en qualité de suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la Commune et le SIAEP de Caussens pour les travaux d'aménagement des espaces publics des Allées de Gaulle.

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude et l'acte authentique à venir

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE la modification de la quotité horaire du poste ATSEM, adjoint technique, agent de maîtrise à temps complet par un 33.39 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence



Le Maire,

Jean-François ROUSSE

